

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**SEANCE DU 01/02/2008**

Conseillers en exercice : 43

Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16/01/2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 08/02/2008

**Motion contre la suppression du financement par l'Etat des  
contrats aidés**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume  
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme  
Andrée CHAREYRE -

***Conseillers :***

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith  
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie  
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle  
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard  
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -  
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise  
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie  
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume JUN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Robert PLANTECOTE -

***Conseillers :***

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise  
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

**SECRETARIAT GENERAL****Motion contre la suppression du financement par l'Etat des contrats aidés**

Monsieur Alain BAUDIN Maire expose :

En accord avec la motion proposée par Madame la Députée des Deux-Sèvres,

Mesdames, Messieurs,

En vue d'améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi, la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a fortement remodelé les contrats bénéficiant d'une aide de l'Etat.

Dans le secteur non marchand le contrat d'avenir (CAV), ouvert prioritairement aux bénéficiaires de minima sociaux, ainsi que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), destiné aux autres demandeurs d'emploi en difficulté, se sont substitués au contrat emploi solidarité (CES) et au contrat emploi consolidé (CEC).

A la fin du premier semestre 2007, le gouvernement a décidé de réduire de près d'un tiers le nombre de nouveaux contrats aidés (secteur non marchand) au second semestre de l'année, et les aides de l'Etat pour 2008 de moitié.

Les CAE, subventionnés à 95 % au niveau du SMIC, sont les premiers concernés par cette réduction drastique du nombre de subventions étatiques allouées.

Au niveau national, à la fin du second trimestre 2007, 202 726 personnes bénéficiaient d'un CAE. A l'heure actuelle aucun nouveau recrutement et aucun renouvellement ne sont envisagés. La situation est identique en ce qui concerne les CAV dont bénéficiaient 82048 personnes à la fin du second trimestre 2007.

Aujourd'hui, c'est donc l'ensemble du dispositif des contrats aidés à destination du secteur non marchand qui est gelé et toute une dynamique d'insertion par l'emploi qui est remise en cause et menacée.

Cette situation pose d'énormes difficultés de gestion et d'organisation aux employeurs concernés à savoir : les collectivités, les associations et fondations, les établissements public d'enseignement, les établissements sanitaires publics, ou encore les structures de l'insertion par l'activité économique. Pour certaines de ces structures, notamment les associations d'insertion, il en va même de leur survie.

Comment les acteurs locaux peuvent-ils mener une politique volontariste de retour à l'emploi et de lutte contre la pauvreté si l'Etat, par décision unilatérale, se retire, se désengage, une fois de plus, financièrement des dispositifs d'aide mis en place, qui relèvent pourtant de sa responsabilité ?

Au niveau départemental, 2 619 contrats aidés ont été financés en 2007. Pour l'année 2008, le désengagement de l'Etat va conduire à la suppression d'un nombre important de ces contrats.

Aussi, c'est l'ensemble des bénéficiaires de contrats aidés qui vont se retrouver au chômage, stoppés net dans leur parcours d'insertion et de retour à l'emploi, de nouveau face à l'exclusion. Cela est inacceptable.

Ce désengagement de l'Etat du dispositif des contrats aidés va inexorablement plonger de très nombreuses personnes et familles en situation de grande difficulté, de grande détresse.

Je vous invite donc à voter cette motion, afin d'interpeller le gouvernement pour que celui-ci prenne ses responsabilités.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	7

Le Maire de Niort

**Signé**

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)